

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

OBJET : Question sur les difficultés de paiement rencontrées par les entreprises de remorquage au Québec et sur l'adoption d'une politique de recouvrement des frais inspirée du modèle ontarien

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuilleton le 12 février 2025 par la députée de Sherbrooke, madame Christine Labrie, au sujet des difficultés de paiement que rencontrent parfois les entreprises de remorquage pour des services rendus à la demande des corps policiers. Pour résoudre ce problème, l'Association des professionnels du dépannage du Québec (APDQ) demande depuis plusieurs années qu'un système de garantie de paiement semblable à celui de l'Ontario soit mis en place.

La responsabilité du paiement des services de remorquage incombe aux propriétaires de véhicules et non aux organismes publics ayant requis leur service afin de libérer le réseau routier et assurer la sécurité sur nos routes. Par ailleurs, il arrive que les propriétaires de véhicules préfèrent abandonner leur véhicule et ne paient pas les services de remorquage.

Le ministère des Transports de l'Ontario avait mis en place un programme d'indemnisation pour les opérateurs de remorquage en cas de frais impayés.

... 2

Cependant, ce programme est suspendu depuis un an et demi et fait actuellement l'objet d'une révision interne.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a entamé l'analyse de l'expérience ontarienne et évaluera l'opportunité de s'en inspirer pour implanter un système de même nature au Québec. D'autres pistes de solution seront également analysées.

Le MTMD est conscient des défis auxquels sont confrontées les entreprises de dépannage routier en raison des véhicules abandonnés non réclamés. La situation est en cours d'examen avec la plus grande attention et une étude détaillée des enjeux et des implications pour toutes les parties concernées est nécessaire afin de formuler une solution juste et équitable.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre



Geneviève Guilbault